



Ville de Beauharnois

16^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

8^e séance extraordinaire du 7 septembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 7 septembre 2021 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix
Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons
Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis
Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel

Est absente

Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Sont également présents

Monsieur Alain Gravel, directeur général
Monsieur Aziz Lahssaini, directeur général adjoint
Me Karen Loko, greffière

1 Ouverture de la séance

1.1 2021-09-388 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 18h02.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

1.3 2021-09-389 Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance



- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2 Règlements

- 2.1 Adoption du Règlement 2021-17 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ et une dépense de 1 400 000 \$ pour l'exécution d'un jugement d'homologation rendu dans le dossier numéro 700-17-164678-170

3 Affaires nouvelles

- 3.1 Affaires nouvelles

4 Communication des membres du conseil

- 4.1 Communications des membres du conseil

5 Période de questions

- 5.1 Période de questions

6 Levée de la séance

- 6.1 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

2 Règlements

-
- | | | |
|------------|--------------------|---|
| 2.1 | 2021-09-390 | Adoption du Règlement 2021-17 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ et une dépense de 1 400 000 \$ pour l'exécution d'un jugement d'homologation rendu dans le dossier numéro 700-17-164678-170 |
|------------|--------------------|---|
-

ATTENDU QUE conformément à l'article 592 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'habitation, emprunter les sommes à payer en vertu d'un jugement;

ATTENDU la résolution numéro 2021-08-382 adoptée le 31 août 2021 par le conseil municipal de Beauharnois autorisant le règlement amiable du litige, pour un montant de 1 400 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, dans le dossier numéro 700-17-164678-170 de la Cour supérieure;

ATTENDU le jugement rendu le 2 septembre 2021 par la Cour supérieure homologuant l'entente hors cour intervenue entre les parties;

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 3 septembre 2021, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc



ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

D'ADOPTER le Règlement 2021-17 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ et une dépense de 1 400 000 \$ pour l'exécution d'un jugement d'homologation rendu dans le dossier numéro 700-17-164678-170.

Adoptée.

Le maire appelle le vote sur cette résolution.

Pour: Madame Jocelyne Rajotte, Madame Roxanne Poissant et Monsieur Richard Dubuc.

Contre: Monsieur Mario Charette et Monsieur Alain Savard.

3 Affaires nouvelles

3.1 Affaires nouvelles

- Aucune

4 Communication des membres du conseil

4.1 Communications des membres du conseil

- Aucune

5 Période de questions

5.1 Période de questions

- Aucune

6 Levée de la séance

6.1 2021-09-391 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la séance soit levée. Il est 18h05.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière